

Edouard de Lamaze Officier de la Légion d'Honneur

Paris, Bercy - 12 mai 2010

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35



Edouard de Lamaze

Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, a remis mercredi 12 mai 2010 à son confrère Edouard de Lamaze, Avocat à la Cour, les insignes d'Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, elle s'est notamment exprimée en ces termes :

(...) Inscrit au barreau de Paris en 1979, vous démarrez votre carrière auprès du Bâtonnier Mollet-Viéville auprès duquel vous collaborez pendant 8 ans. 8 années de "stage" dites-vous où vous rencontrez vos deux complices depuis 25 ans : Jean-Hugues Carbonnier et Michel Rasle. Vous avez alors 32 ans lorsque vos "posez votre plaque" pour la première fois au numéro 7 de la rue Bayard. Celle-ci n'a d'ailleurs pas bougé depuis, grâce à une association que vous reconnaissez "sans heurt et sans dispute". Aujourd'hui Carbonnier Lamaze et Rasle Associés compte 12 associés, une soixantaine de collaborateurs, et couvre un large champ d'activités juridiques, depuis le droit bancaire et financier jusqu'au droit de l'immobilier, en passant par la prévention des difficultés et des procédures collectives dans les entreprises, et la propriété artistique et littéraire. Sans quitter le 8ème arrondissement, vous avez par ailleurs poursuivi le développement de votre cabinet à Lyon en 2006 pour étendre vos activités corporate. Et depuis le 1er janvier 2010 la Société de Participation Financière Carlara International, CARbonnier, Lamaze et RASle rayonne à Lyon bien sûr, mais aussi à Lille et dans le bassin méditerranéen, au Liban et en Algérie particulièrement.

Ce souci légitime de développer les intérêts de votre cabinet s'est toujours conjugué avec une participation active à la vie de la société civile.

(i) Délégué à la Caisse nationale des barreaux Français ; (ii) administrateur de la CREPA ; (iii) président de l'Union des jeunes avocats de Paris (iv) puis Président de la fédération nationale des unions des jeunes avocats ; et (v) enfin membre du conseil de l'Ordre, vous avez pratiqué pendant 15 ans le syndicalisme au service des avocats. Ces responsabilités vous ont conduit, entre autres, à dynamiser les contacts entre associations de jeunes avocats, à négocier la première convention collective des avocats salariés de France... et à recevoir, un soir de décembre, le père Noël à votre domicile parisien pour les enfants des membres l'UJA !

Lorsqu'en 1996, Alain Juppé cherche une personnalité pour plaider la cause de toutes les professions libérales aux côtés de Jean-Pierre Raffarin, alors ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce et de l'Artisanat, c'est naturellement vers vous, un avocat, qu'il se tourne. Vous occupez alors les fonctions de Délégué interministériel aux professions libérales, DIPL dans le jargon de Bercy, de 1996 à 2002.

Pendant ces années, vous avez réussi à concilier les intérêts des représentants les plus illustres de votre profession, mais également de ceux composant la grande famille des professions libérales : médecins, architectes, notaires... Fait rare pour ces responsabilités hautement politiques Edouard de Lamaze a "traversé" trois ministères et surtout une alternance en 1997 [Jean-Pierre Raffarin, Marylise Lebranchu, François Patriat]. L'un des sujets d'actualité à l'époque était de mesurer les périmètres du chiffre et du droit. Réconcilier en somme les membres de ces deux familles de professionnels libéraux. Je peux affirmer que vous avez été à l'origine d'une réforme parmi les plus significatives pour la profession en permettant l'association de professionnels libéraux au sein de holdings. J'ai conscience qu'en dépit de

vos déterminations et votre énergie, l'Etat n'a pas montré une rapidité exemplaire en publiant les décrets d'application nécessaires à la constitution de ces sociétés dix ans après vos premières réflexions sur le sujet. La Gazette du Palais, n'écrivait-elle pas le 8 décembre 2000, enthousiaste, "en grand seigneur ignore la colère, mais demeure ferme en sa démarche" ?

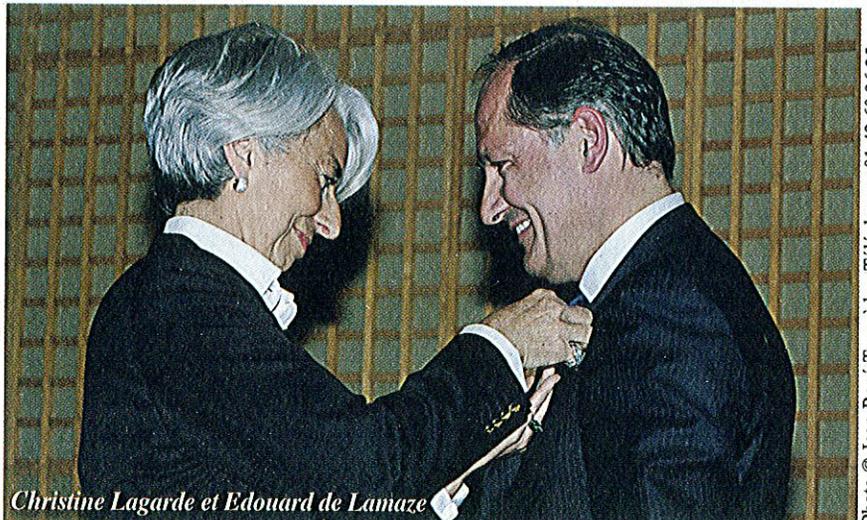
En présentant à l'instant la création de la Holding CARLARA au 1^{er} janvier 2010 je tenais à remercier l'inspirateur direct de cette réforme qui en est également aujourd'hui l'un des tous premiers bénéficiaires. Jamais vous ne renoncerez à améliorer les conditions d'activités de toutes les professions libérales. Un engagement poursuivi au Conseil Economique et Social de 2007 à 2009 pour faciliter la transposition de la directive "Services" en France et ses conséquences pour notre économie.

Vous honorez en cela l'héritage du regretté Bâtonnier du Granrut, DIPL de 1987 à 1989, auquel j'avais eu l'honneur de remettre les insignes de Grand officier de la Légion d'honneur au mois de novembre 2008. Comme il le disait lui-même : "Le XXI^{ème} siècle débute comme devant être le siècle du Droit". Et du Droit, vous avez tôt fait de vous plonger dans le siècle.

Le récipiendaire fait passer l'intérêt général avant ses ambitions personnelles. Ses activités syndicales et ordinales notamment au sein du Barreau sont exemplaires tant il participe activement à l'œuvre de justice. Il était légitime que la République mette à nouveau en lumière ses nombreux talents et ses immenses mérites. Nous adressons nos amicales et chaleureuses félicitations au grand professionnel qui vit une passion pour le droit et honore sa profession tant il la sert avec un inlassable dévouement et une parfaite loyauté.

2010-226

Jean-René Tancrede



Christine Lagarde et Edouard de Lamaze

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35